

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lagrasse

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS
PNR de Corbières-Fenouillèdes

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

- La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, représenté par Monsieur André Hernandez, Président
- La Commune de Lagrasse, représentée par René Ortega, Maire
- Le PNR de Corbières-Fenouillèdes, représentée par Hervé Baro, Président
- Le CAUE de l'Aude représenté par Marie-France Barthet, Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° CP/2023-07/12.05 de la Commission Permanente du 7 juillet 2023 Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie « Corbieres, Salanque, Fenouillèdes, Minervois » porté par le PNR Corbieres Fenouillèdes pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la commune de Lagrasse, XXXXXXXX en date du XXXXX,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbieres et Minervois de XXXXXXXX en date du XXXXX,

Vu la délibération du PNR Corbieres- Fenouillèdes en date du XXXXXXXX

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du 31 mai 2024 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée de la commune de Lagrasse

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de

chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre territoire vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de l'Aude, le PNR de Corbières-Fenouillèdes, la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois, et le CAUE de l'Aude.

Il vise à favoriser, entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Lagrasse, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- Le développement de l'offre d'habitat
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le maillage des infrastructures de mobilité
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Article 2 : Contexte et enjeux :

Présentation de la / des Communes et de son / leur territoire : Diagnostic et identification des enjeux du territoire :

Lagrasse est situé au cœur d'une petite vallée fermée qui constitue une véritable scène pour exprimer tous les fantasmes du Midi de rêve. Des vignes, des oliviers, des pins, de douces collines, un village de caractère et au milieu coule une rivière...

Lagrasse présente un patrimoine architectural et paysager extrêmement préservé, une attractivité touristique et culturelle forte, et une activité économique dynamique, avec des services. Les habitants de la commune jouissent donc d'un cadre de vie très qualitatif, que la commune a su préserver, tout en poursuivant son évolution.

Les habitants sont soucieux de préserver leur cadre de vie et de le faire partager. C'est un avantage considérable sur lequel s'appuie leur économie. C'est aussi une contrainte pour l'équilibre de la vie sociale du fait de la présence d'un grand nombre de visiteurs pour un si petit village.

C'est avec ces paramètres entre atouts et contraintes que doit composer la municipalité.

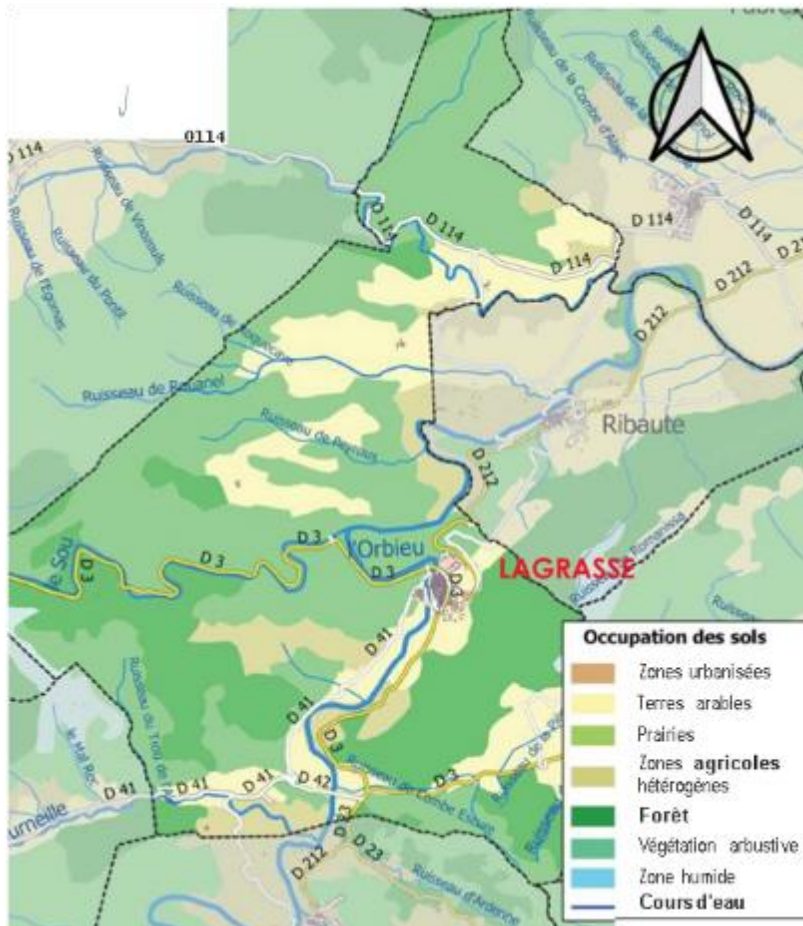
Comprendre le contexte de ce village nécessite un petit rappel historique et sociologique sur les 60 dernières années pour expliquer sa situation particulière.

- années 60, la présence sur le territoire de nombreux vignerons très engagés dans les luttes viticoles attirent de nombreux intellectuels. Un lien de filiation direct peut-être fait avec aujourd'hui le Centre Culturel de Rencontre.
- années 70-80, la présence d'une communauté religieuse, la Théophanie, et ses vicissitudes expliquent le développement de l'artisanat d'art et d'une population assez active dans l'animation locale.
- Pendant ces années se développe un tourisme européen, principalement belge, hollandais et allemand qui permet aux vignerons de s'initier à l'exportation, et aux habitants d'affirmer leur tendance à l'accueil multiculturel. Au-delà de la venue des touristes, la création d'un Centre d'Accueil de Réfugiés est bien appréciée par les habitants.
- 1986, la mairie fait classer le village parmi les « Plus Beaux Villages de France ». Le village commence à devenir très attractif.
- années 90, les habitants s'auto-organisent pour gérer le tourisme, organisation reprise plus tard par les pouvoirs publics pour arriver actuellement à un véritable Office de Tourisme.
- années 2020, le tourisme est une véritable solution pour la prospérité du village, mais pose un certain nombre de défis auxquels les pouvoirs publics doivent répondre.

Contexte : Géographie, paysages



Le village est en fond de vallée, sur la rive droite. L'abbaye est sur l'amont d'un méandre, avant la confluence avec le Sou, il se situe dans un amphithéâtre ouvert vers le sud, le nord étant fermé par une colline que contourne l'Orbieu. A l'ouest, un relief, les « Fesses de Charlemagne », vient mourir au niveau de l'Abbaye ; à l'Est, le village est dominé par une barre rocheuse (roc de Cagalière et Pied de Charlemagne) reliée à la colline de la Bouche au Cers, au nord de Lagrasse, par un petit col qu'emprunte la route de Ribaute,



Lagrasse se situe dans les Corbières, le sous-sol de la commune présente une grande diversité et richesse géologique (calcaires, grès, marnes, argiles, tufs, alluvions ...). Le village, qui occupe la vallée alluvionnaire, est entouré de collines de l'éocène, à l'est une barre calcaire rocheuse le domine.

L'Orbieu, dont le cours est nord-sud, est un ruisseau alimenté par un réseau venant des combes, avec de fortes variations selon les pluies, qui peuvent engendrer des inondations importantes.

Le village médiéval est peu planté, de caractère minéral. Un mail borde la ville ancienne à l'est.

Trois grandes entités dominent le paysage dans lequel Lagrasse se

situe:

Les bords de l'Orbieu possédant une végétation spontanée typique des bords de rivières méditerranéennes.

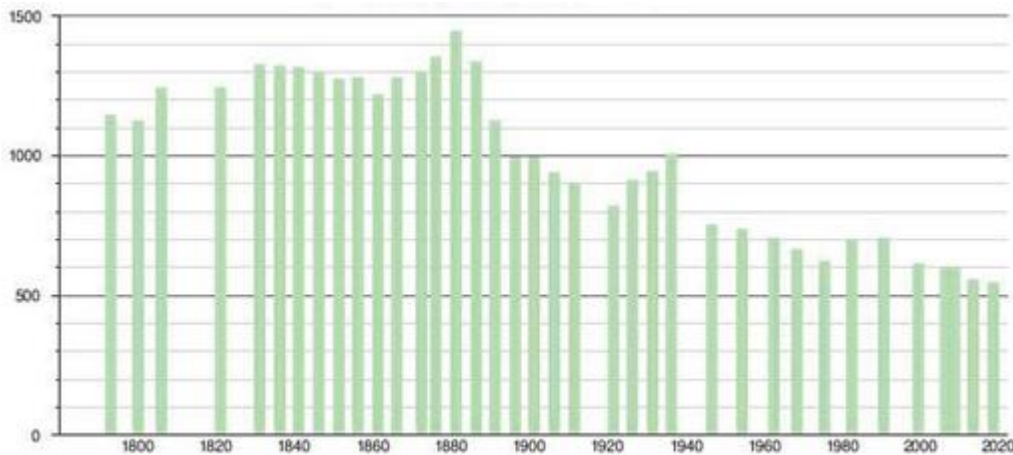
Les pentes des collines sont occupées de garrigues (broussailles basses à hautes). La colline de la rive gauche est boisée, comme le haut des pentes de celle de l'est. Les pins d'Alep, parmi d'autres espèces de pins, les cyprès, différentes variétés de chênes constituent les boisements.

Les cultures principalement des vignobles occupent le fond de la vallée ainsi que les cultures d'olivieraie. Des jardins potagers, ceints de murs, s'étendent au-dessus du lit de l'Orbieu, sur la rive gauche.

Habiter : Démographie, Logement

Malgré son attractivité, Lagrasse est toutefois en déclin démographique depuis plusieurs années, La population de Lagrasse baisse depuis plusieurs années, malgré l'attractivité que garde le village tant par son rayonnement touristique et culturel, que par ses services et commerces. En 30 ans, la commune est passée de 704 habitants en 1990 à 544 en 2018.

Histogramme de l'évolution démographique



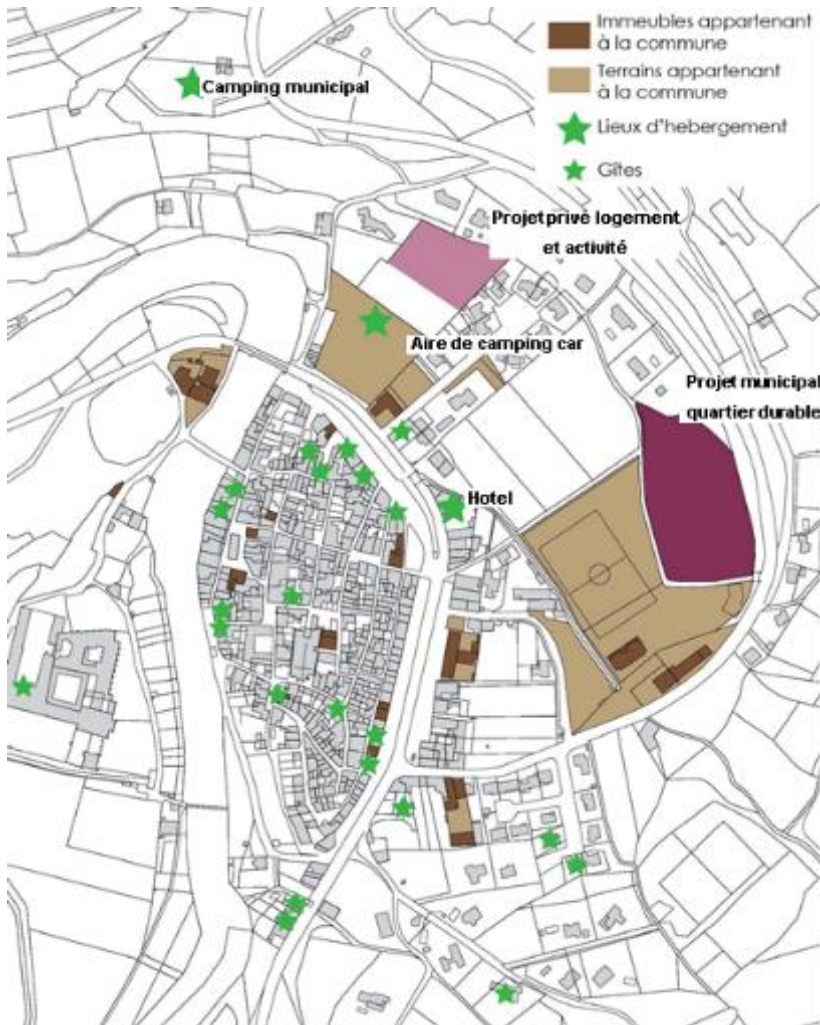
Sources: base Cassini de l'EHESS et base INSEE - Wikipédia.)

Il est difficile, notamment pour les jeunes, de trouver à se loger dans Lagrasse. En 2016, on note un seul logement vacant sur 411 répertoriés.

Le site contraint par la topographie, le ruisseau de l'Orbieu et sa zone inondable, les cultures encore existantes, les zones naturelles et patrimoniales protégées, notamment la ZAD sur la rive droite de l'Abbaye, face au village, ne peut s'étendre que très modérément. C'est aussi une chance pour la préservation des paysages.

Les logements du centre du village répondent imparfaitement aux standards de la vie moderne. Le bâti ancien nécessite des travaux de rénovation complexes, et donc des coûts, ce qui aggrave la hausse du prix de l'immobilier. Ces logements deviennent donc pour beaucoup des résidences secondaires, empêchant nombre de personnes d'accéder à la propriété. En 2016, il existait 153 résidences secondaires et occasionnelles pour 257 résidences principales (contre 60 pour 266 en 1990). Beaucoup de propriétaires préfèrent les locations saisonnières, plus rentables et moins risquées.

Par conséquent beaucoup de jeunes issus de Lagrasse ou de personnes venant y travailler doivent se loger dans les villages alentour. Cela augmente le trafic automobile, et peut faire baisser leur confort de vie, comme la vie du village. Un risque supplémentaire est la fragilisation des services (écoles, poste) due à la dépopulation.



L'objectif de la municipalité est de commencer à redresser la situation et de tendre à retrouver un jour les 700 habitants en améliorant les services à la population permanente.

Accéder :

Un territoire dont l'accès dépend de l'automobile

Concernant les mobilités traditionnelles, l'accès au village de Lagrasse se fait en très grande partie par l'automobile. Il est possible de venir à pied, à vélo, ou à dos d'âne, mais ces pratiques, plutôt touristiques, qui existent et sont à renforcer, ne peuvent être des modes de transports pendulaires quotidiens, du fait des distances aux autres villages.

Une ligne de car relie Lagrasse à Carcassonne (ligne I Agglomération de Carcassonne), en 1h ou 1h45, une autre à Narbonne en 1h30 (ces deux villes, qui possèdent une gare, ne sont qu'à 45 min en voiture). Lézignan, à 20 min en voiture, qui possède une gare, n'est pas reliée. Il y a peu de passages, ils sont parfois à la demande et essentiellement utilisés essentiellement pour les transports scolaires. Il n'existe pas non plus de navette à la demande.

Du fait de la présence de nombreux restaurants et vigneron, la commune est très bien desservie en matière de livraisons. Mais la présence de ces camions en cœur de village le matin pose, entre autres, des problèmes de sécurité.

Les parkings posent un problème difficile dans un village médiéval situé et fermée. Les places sont restreintes dans le cœur de village. On voit bien qu'elles sont amenées à disparaître mais les habitants permanents luttent pour les conserver. Les parkings extérieurs ne suffisent pas en période de haute fréquentation. La commune a un projet de création sur le seul terrain utilisable à cet effet, mais il y a un problème de propriété foncière.

Pour ce qui est des mobilités alternatives :

- le village héberge 4 bornes de recharge électriques d'initiative publique qui sont de plus en plus utilisées.
- le covoiturage organisé par le département existe, mais est difficile à utiliser dans la pratique.
- une location de vélo, électriques ou pas, est présente en été. La commune a aménagé un certain nombre de lieux de stationnement vélos. Le village est sur les circuits de cyclotourisme et VTT balisés par l'office de tourisme intercommunal. La topographie de Lagrasse et de ses environs laisse penser que des vélos électriques seraient bienvenus pour le déplacement courant ou touristique de personnes non sportives.

Un territoire à échelle humaine

Pour ce qui est de la circulation pédestre, dans le cœur de village, sur les boulevards, voire à l'intérieur de la route de Ribaute, tout peut se faire à pied facilement, pour une personne n'ayant pas de problème de mobilité.

Certains passages sont cependant peu faciles pour les piétons, les entrées de ville, notamment, engendrent des vitesses excessives. Il n'existe pas de ralentisseur devant l'école. Au nord-ouest du village, la route D3 est assez accidentogène, du fait de la pratique de motards roulant à vitesse excessive dans les virages. Au nord, le pont de la RD 3 offre un panorama typique sur l'Abbaye, l'Orbieu, le Vieux-Pont et le village, des arrêts intempestifs pour prendre des photos se font fréquemment. Il n'existe pas non plus d'aire d'arrêt panoramique le long de la RD 212, surplombant Lagrasse, pour regarder le point de vue emblématique.

Itinéraire touristique

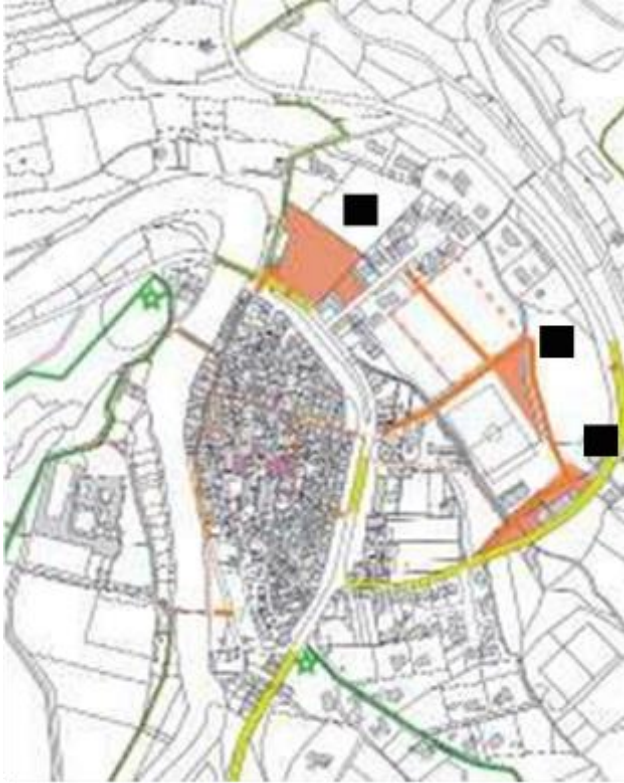
Un itinéraire touristique a été mis en place, avec quelques panneaux assez discrets permettant depuis le parking P1 et P2 de faire un circuit dans le cœur du village, passant par le Bureau de Tourisme, l'Église, la place de Halle, le Vieux-Pont, les bords de l'Orbieu, et l'Abbaye.

Cet itinéraire emprunte des rues aux traitements très différents. La rue du Consulat est pavée de dalles roses, et facile à emprunter, y compris pour des personnes à mobilité réduite. D'autres rues sont constituées de calades de galets traditionnelles, certaines ont été reprises. Elles sont d'une belle qualité esthétique, typique, mais pas toujours confortables. Certains endroits présentent des motifs, d'autres des bandes de pierres plates charretières. Enfin, certaines rues sont en enrobé, avec parfois un rappel de calades, un caniveau central ou latéral. Le parcours touristique qui mène aux principaux points ne se fait donc pas intuitivement, en cheminant suivant la qualité des sols.

Les itinéraires touristiques sont concentrés dans le cœur du village et l'Abbaye. Cela peut être potentiellement porteur de nuisances pour les habitants. Des itinéraires qui permettent de s'écarter du village pour en apprécier les abords pourraient rendre plus acceptable la présence des visiteurs pour les habitants.

Itinéraire de randonnée

Carte : les itinéraires patrimoniaux et les sentiers, leurs accroches au village et aux parkings



Des sentiers de randonnée existent autour du village, ceux du pays touristique Notre-Dame du Carla et le Pied de Charlemagne, le GR36 et ses variantes (ils sont aussi labellisés « Sentiers d'Émilie»), les « Fesses de Charlemagne», les Capitelles, des Auzines... Si le départ vers Notre-Dame du Carla et le GR36 est assez visible, celui du Pied de Charlemagne l'est moins. Ils ne sont pas mis en réseau. D'autres possibilités de sentiers, comme celui rejoignant par le dessous du pont de la RD3 sur l'Orbieu, le P2 et le camping, et au-delà le Moulin d'Escure et jusqu'au balcon sous le Roc de Caglière ne le sont pas. De même, la promenade de la rive gauche, entre les jardins et au-dessus de l'Orbieu n'est pas valorisée. Ces cheminements n'apparaissent pas non plus comme reliés avec les itinéraires patrimoniaux touristiques.

Un projet de sentier géologique, dont le départ pourrait être situé au pied de la Tour

de l'ancien rempart, en surplomb de l'Orbieu, est en cours de réflexion.

Il existe plusieurs sentiers de parcours VTT indiqués à l'entrée du parking PI.

Au hameau de Villemagne, à l'extrémité nord-ouest de la commune, un sentier des 6 sens est proposé.

Une gestion nécessaire du stationnement, lié au tourisme

La question du stationnement est, elle, plus problématique. Lagrasse accueille plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année

- 50 000 en 2017 - et jusqu'à 20 000 dans la même semaine, en août, pour le Banquet du Livre. La possibilité de stationnement dans le cœur médiéval est très limitée, et réservée aux résidents. Le stationnement le long des boulevards, en contre-bas, l'est également, même s'il n'est pas toujours respecté, de bonne foi ou non par les visiteurs, obligeant certains habitants à utiliser les aires de stationnement plus éloignées.

Les aires de stationnement sur le boulevard ont fait place à l'agrandissement des terrasses des cafés et restaurants. Une parcelle utilisée antérieurement comme parking, avec l'accord du propriétaire, ne l'est plus. La construction du futur quartier durable, sur une ancienne parcelle utilisée comme aire de stationnement, l'augmentation attendue de la population liée à ce

quartier, même si des places de stationnement y sont prévues, le tourisme avec la transformation de la *Moison du Banquet du Livre* en *Centre culturel* de Rencontres, et l'attractivité potentielle portée par le projet sur le site de l'ancienne cave coopérative risquent d'accroître le problème, même si le nombre de places actuelles est conservé. La mutation de quelques places du centre historique, leur réaménagement, pourrait encore accentuer le manque de stationnements.

Enfin, les aires de livraison à proximité du centre manquent. Les livreurs s'engagent dans les ruelles du centre ou se garent de manière anarchique.

Le stationnement proposé pour les visiteurs est actuellement réparti sur trois points : P2 près de la mairie, P1 près de la cave viticole, et P3 entre le stade et la future parcelle du quartier ALOGEA. Lors de notre visite, début juin, un jeudi et un vendredi, le stationnement est largement suffisant, mais il ne semble pas l'être en été, en pleine saison touristique.

Le parcours de stationnement, indiqué aux entrées de la ville, est peu lisible lors d'une arrivée en automobile ; il y a beaucoup d'informations. Il est indiqué que le stationnement est obligatoire et payant (en plus gros). La somme est la même quel que soit l'éloignement du centre historique, ou les aménagements (parking stabilisé, ombragé, ou prairie fauchée). La somme est modique (0,50 €/heure ou 3€ /jour, quelle que soit la durée). Il est difficile de savoir si les espaces sont optimisés au mieux, les places n'étant pas marquées. La proximité du P2 du centre historique (accessible par le passage sous le pont de la RD 3) est peu perceptible, de même que l'accès au boulevard le surplombant, par un sentier peu aménagé. Il paraît plus éloigné qu'il ne l'est en réalité.

Une aire de stationnement de 30 places pour les camping-cars est proposée. Son coût (8 €/jour) peut sembler excessif pour certains, le rechargement des batteries n'étant pas proposé (accès à l'eau et vidange des eaux possibles).

Trouver de nouvelles parcelles pour le stationnement est une gageure, le village étant contraint par sa situation topographique, l'existence d'une ZAD rive gauche, les mesures de protection de zones naturelles et les cultures, vignes et oliveraies.

La question du stationnement est, elle, plus problématique. Lagrasse accueille plusieurs dizaines de milliers de visiteurs chaque année 50 000 en 2017 - et jusqu'à 20 000 dans la même semaine, en août, pour le Banquet du Livre. La possibilité de stationnement dans le cœur médiéval est très limitée, et réservée aux résidents. Le stationnement le long des boulevards, en contre-bas, l'est également, même s'il n'est pas toujours respecté, de bonne foi ou non par les visiteurs, obligeant certains habitants à utiliser les aires de stationnement plus éloignées.

Les aires de stationnement sur le boulevard ont fait place à l'agrandissement des terrasses des cafés et restaurants. Une parcelle utilisée antérieurement comme parking, avec l'accord du propriétaire, ne l'est plus. La construction du futur quartier durable, sur une ancienne parcelle utilisée comme aire de stationnement, l'augmentation attendue de la population liée à ce quartier, même si des places de stationnement y sont prévues, le développement prévisible du tourisme avec la transformation de la *Maison du Banquet du Livre* en *Centre culturel* de Rencontres, et l'attractivité potentielle portée par le projet sur le site de l'ancienne cave coopérative risquent d'accroître le problème, même si le nombre de places actuelles est conservé. La mutation de quelques places du centre historique, leur réaménagement, pourrait

encore accentuer le manque de stationnements.

Enfin, les aires de livraison à proximité du centre manquent. Les livreurs s'engagent dans les ruelles du centre ou se garent de manière anarchique.

Le stationnement proposé pour les visiteurs est actuellement réparti sur trois points : P2 près de la mairie, P1 près de la cave viticole, et P3 entre le stade et la future parcelle du quartier ALOGEA. Début juin le stationnement est largement suffisant, mais il ne semble pas l'être en été, en pleine saison touristique.

Le parcours de stationnement, indiqué aux entrées de la ville, est peu lisible lors d'une arrivée en automobile ; il y a beaucoup d'informations. Il est indiqué que le stationnement est obligatoire et payant (en plus gros). La somme est la même quel que soit l'éloignement du centre historique, ou les aménagements (parking stabilisé, ombragé, ou prairie fauchée). La somme est modique (0,50 €/heure ou 3€ /jour, quelle que soit la durée). Il est difficile de savoir si les espaces sont optimisés au mieux, les places n'étant pas marquées. La proximité du P2 du centre historique (accessible par le passage sous le pont de la RD 3) est peu perceptible, de même que l'accès au boulevard le surplombant, par un sentier peu aménagé. Il paraît plus éloigné qu'il ne l'est en réalité.

Une aire de stationnement de 30 places pour les camping-cars est proposée. Son coût (8 €/jour) peut sembler excessif pour certains, le rechargement des batteries n'étant pas proposé (accès à l'eau et vidange des eaux possibles).

Trouver de nouvelles parcelles pour le stationnement est une gageure, le village étant contraint par sa situation topographique, l'existence d'une ZAD rive gauche, les mesures de protection de zones naturelles et les cultures, vignes et oliveraies.

Portrait économique et social

La typologie de la population a beaucoup variée. S'il y a toujours une population de Lagrassiens d'origine que l'on pourrait estimer au mieux à 1/3 des habitants, le reste est très cosmopolite dans ses origines, français, bien entendu, mais aussi des gens d'origine de 20 à 30 nationalités sur le village. Riches expatriés de l'hémisphère sud, strates successives des réfugiés du CADA, européens du nord ayant trouvé un bon cadre de vie, européens du sud ayant trouvé du travail, locaux développant facilement une petite entreprise rentable...

Sur le plan économique on peut dire que les initiatives des uns favorisent aussi l'emploi des autres dans des synergies positives. Le monde attire le monde, et les clients les clients.

On peut qualifier Lagrasse de village touristique, mais pas que.

- Le processus de développement a été initié par les municipalités successives, qui se sont appuyées sur la valorisation patrimoniale du site et de ses monuments. Cela a généré la création d'emploi : accueil, guide, office de tourisme.
- Parallèlement, la venue de visiteurs engendre des services comme les restaurants, bar, conciergerie, etc... C'est probablement le plus grand pourvoyeur d'emplois du village.
- Un secteur non négligeable est le secteur de l'hébergement. Il y a des entreprises de toutes sortes et de toute taille, mais il est à noter que ce secteur favorise aussi la mixité sociale par les revenus complémentaires importants qu'il procure à une population rurale plutôt pauvre à l'origine. On a là clairement le secteur directement lié au tourisme.

Commerces

En 2021, Lagrasse compte un grand nombre de commerces de proximité qui participent

à l'activité et à la dynamique du village. D'après le site de la ville, installés dans le cœur médiéval, 8 commerces de bouche, un coiffeur, un tabac presse, un antiquaire. Il existe onze restaurants et cafés, y compris à l'Abbaye. Dans ce dernier site se trouvent une boutique touristique et une librairie gérée par le Marque-Page. On compte un marché hebdomadaire, avec des producteurs locaux. Il existe 7 entreprises de BTP.

L'accès à une station-service ou aux supermarchés nécessite de se rendre en dehors de la commune.

Il existe un seul hôtel, un camping municipal, et une aire pour campings-cars, mais aussi de très nombreux (57) gîtes et chambres d'hôte - sans compter l'Abbaye Canoniale de Lagrasse pour des séjours à dimension spirituelle.

Un projet particulier d'éco-habitat porte également la proposition d'espaces de coworking.

Artisanat

Le site attire un grand nombre d'artisans d'art, mais qui ne vivent pas exclusivement du tourisme. Ce sont souvent des artisans au grand savoir-faire qui vivent et travaillent à Lagrasse, mais qui ont beaucoup de chantiers ou de clients à l'extérieur.

Le site et les artisans donnent une image de qualité au village et un marché dont commencent à profiter un certain nombre de producteurs de produits de bouche sophistiqués, avec un nombre d'emplois non négligeable.

Services- Equipement

La commune est relativement bien desservie en équipements publics traditionnels pour un petit village : foyer, stade et vestiaires, mairie récente et fonctionnelle, bibliothèque, salles de réunions, baignade surveillée l'été, sanitaires publics.

Il y a une école, avec une classe d'adaptation pour les enfants du centre de réfugiés. L'école est dotée d'une cantine. Il y a aussi une aire de jeux pour enfants. Un accueil de loisir pour enfants scolarisés, avec garderie péri-scolaire.

Des services de sécurité : gendarmerie, ASVP, centre de secours des pompiers, service départemental des routes.

Le tourisme amène au village un niveau de services de loisirs inhabituel. Office de tourisme, brasserie-café, nombreux restaurants et boutiques.

Les professions médicales sont en train de se structurer autour d'une maison médicale.

Animations à travers la vie associative et culturelle

Le secteur associatif, culturel et socio-culturel est en développement

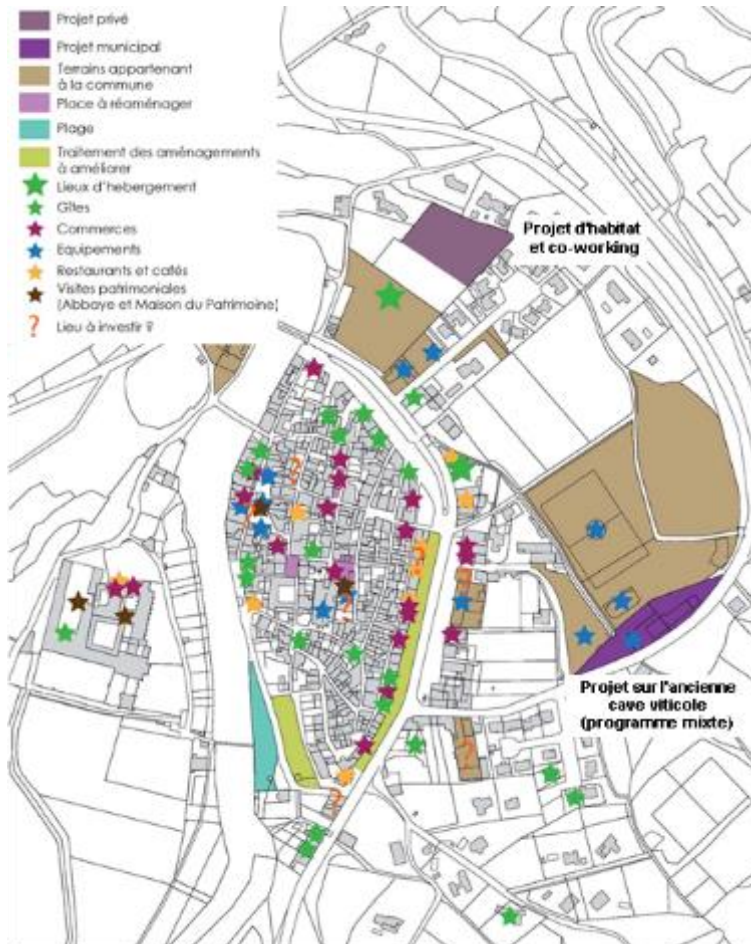
La création récente du Centre Culturel de Rencontre crée un nouveau développement des emplois dans le secteur de la culture. (Librairie le nom de l'Homme avec ses cafés littéraire, Banquet des générations). Cet équipement donne au village un niveau d'activités culturelles exceptionnel. Mais en même temps, il génère de nouvelles demandes, type cinéma, théâtre.

La commune a à demeure un chantier d'insertion, géré par l'ANRAS, qui l'aide dans l'amélioration des tous les ouvrages urbains, petits ou gros.

Dans le cadre des entreprises sociales, la commune héberge aussi un CADA pour une cinquantaine de réfugiés, avec les emplois qui vont avec, logés dans un monument historique en centre urbain.

On n'oubliera pas la Communauté des Chanoines de la Bien Heure dehors de la prière, amène une population de fidèles qu'il faut loger et draine des fonds importants utilisés pour restaurer leur partie de l'abbaye, et quelques maisons dans le village.

Carte: les services, commerces, équipements et les projets



On compte 17 associations, culturelles, sportives, patrimoniales, de loisir et d'action sociale. 5 festivals ont lieu au cours de l'année, qui bénéficient également aux Lagrassiens : pour les arts du spectacle, les Abracadagresses depuis 1999 sous la Halle, Les Pitbals, festival Folk, les pages Musicales de Lagrasse et En Blanc et Noir, sous la Halle. La Foire aux Images est consacrée à la BD. Hors-saison, cependant, les animations tendent à se réduire.

Le chantier d'insertion est fortement impliqué dans les aménagements du village (techniques de calades et murs en pierres sèches) et semble constituer un facteur de lien en plus de permettre des rénovations de bonne qualité. L'association La Clé des Champs restaure des capitelles (cabane en pierre sèche). Elle en a recensé plus de 200 de Mouthoumet

à l'Alaric.

Agriculture

On compte aussi 11 producteurs viticoles, un producteur d'huile d'olive, et un producteur de miel. Des vues anciennes de Lagrasse révèlent l'abandon de cultures dans les collines, aujourd'hui boisées ou enfrichées.

Deux secteurs inquiètent la municipalité

- Les commerces traditionnels de bouche, qui devraient être confortés avec une évolution positive de la population, ou alors voir de nouvelles installations souhaitées par la population, comme une boucherie.
- La viticulture, qui était très bien structurée il y a une vingtaine d'années. Mais aujourd'hui elle est un peu dispersée, ne demande rien aux pouvoirs publics, et laisse entrevoir de graves

faiblesses structurelles : réchauffement climatique, baisse des marchés, dans le village. Aidée par le tourisme, et travaillant en synergie avec les pouvoirs publics, ce pourrait être un secteur en développement, ou au moins en maintien.

Rayonner :

Un patrimoine architectural et paysager préservé

C'est d'un coup, en venant de Carcassonne après avoir remonté la vallée de l'Orbieu et franchi le verrou des collines qui enserrent le site, que l'on découvre Lagrasse, dans la beauté de son paysage très préservé des extensions urbaines anarchiques. La vue sur l'Orbieu, le Vieux Pont, l'Abbaye, constitue une vision singulière qui devient iconique. Le caractère très préservé du cœur médiéval du village, la présence de l'Abbaye, rive gauche, sont le premier attrait pour le visiteur.

L'Abbaye est coupée en deux depuis la Révolution : une partie, l'Abbaye Canoniale Sainte-Marie, est occupée par une communauté de chanoines qui font visiter le site et accueillent également des visiteurs venant pour des raisons spirituelles. Une autre, publique, appartient au département. Elle se visite également, elle est en cours de rénovation. Elle accueille 50 000 visiteurs par an.

Les visites individuelles, faute de personnel suffisant, ne sont pas programmées. Il existe quelques vidéos et présentations du site, et une application proposée par le Pays Cathare, mais la scénographie générale pourrait être sans doute améliorée. Le jardin arrière, en balcon sur l'Orbieu, n'est pas valorisé.

Il n'existe pas de billets combinés avec la partie des chanoines. Il existe un projet de rénovation de l'église dans lequel le bras nord, séparé par un mur de la partie de l'église utilisée par les chanoines, pourrait être ouvert.



Un patrimoine immatériel original

La Maison du Banquet et des générations gérée historiquement par le Marque page et à l'origine du Banquet du livre a récemment évolué pour se transformer en EPCC « Les Arts de Lire » avec un label CCR (Centre Culturel de Rencontre). Il existe 22 CCR en France : un lieu labellisé CCR doit occuper un lieu patrimonial et développer une activité autour d'un art. Cette évolution portée par la DRAC en partenariat avec le Marque-Page, le Département, la commune, la CCRLCR, permettra de pérenniser ses activités, de les tourner davantage vers la pédagogie, et de renforcer certainement la fréquentation.

Des rencontres autour de l'art du livre, des résidences d'écrivains et d'artistes, etc., ont lieu tout au long de l'année. La librairie attire ainsi des acheteurs de Carcassonne

ou Narbonne

Le patrimoine dans le village

Le village constitue en lui-même un objet de visite patrimoniale. La Halle, l'église, le Vieux-Pont, les restes de remparts, les plafonds peints et les façades de quelques maisons sont remarquables, mais comme cela a été dit dans la partie « Accéder », le parcours d'un point à l'autre est peu lisible. Cela ne serait pas très gênant si le Bureau de Tourisme n'était pas lui-même quelque peu difficile à trouver, et ses abords peu accessibles. Sa présence dans le cœur du village, qu'on peut interroger (manque de visibilité?) a aussi le mérite d'y attirer des visiteurs.

Faute de moyens, le Bureau de Tourisme, géré par la CCRLCM, n'est pas ouvert le week-end, en dehors de la période estivale, ni pendant les vacances de Noël. Il n'existe pas d'information numérique, par flash-code par exemple, à l'extérieur de celui-ci. Le Bureau donne de nombreuses informations d'ordre pratique sur les sites, activités, et ressources à Lagrasse et aux environs.

Quelques panneaux donnent certaines informations sur des monuments, mais il en existe peu, et ce n'est pas systématique, même pour les monuments indiqués sur les bornes du parcours touristique dans le village

Une partie du patrimoine de la ville est montrée dans les locaux de l'Office de Tourisme, la maison du Patrimoine : les plafonds peints, qui font un des attraits originaux de Lagrasse.

D'autres maisons remarquables, comme **la maison Sibra ne sont malheureusement pas ouvertes à la visite, et la collection patrimoniale de la commune (objets et œuvres d'arts) n'est pas montrée faute de moyens**. La mutualisation du Bureau de Tourisme et de la maison du Patrimoine permet la visite de celle-ci, avec les moyens actuels.

Si le Bureau de Tourisme et l'Abbaye peuvent donner des informations complémentaires, ce ne sont pas toujours les mêmes. Il n'est pas possible d'acheter de billets pour les visites de l'Abbaye au Bureau de Tourisme. Il n'existe pas de visites guidées de la ville proposées par le Bureau de Tourisme, même si des guides indépendants peuvent en proposer sur demande.

D'autres formes de tourisme, gastronomique ou nature

Le bureau de Tourisme informe de la visite de circuits œnologiques. Il existe un bon niveau culinaire dans les établissements de Lagrasse. Un des restaurants vise une reconnaissance gastronomique relevée. Un projet privé prévoit d'attirer une clientèle internationale grâce à des ateliers de cuisine gastronomique en proposant des hébergements dans le centre du village.

Le sujet des sentiers de randonnée a déjà été évoqué dans la partie

« Accéder ». Un sentier botanique existait, mais il semble être en déshérence (pas de promotion trouvée à ce sujet). La fréquentation d'étudiants en géologie, qui sont amenés à venir régulièrement à cause des particularités du site, conduit la mairie à réfléchir à la création d'un sentier géologique, dont le point de départ, face au roc de Caglière pourrait être l'occasion d'améliorer l'aire de pique-nique, confidentielle, et aux aménagements basiques, surplombant l'Orbieu.

Il n'existe pas aujourd'hui de gîte d'étape communal pour les randonneurs empruntant le GR 36, ni rien de spécifique prévu pour le tourisme animal (à cheval, avec des ânes, qui se développe de plus en plus). Il existe un guide touristique privé, proposant des balades à vélo, mais nous n'avons pas vu l'information au Bureau de Tourisme.

L'attrait que pourraient constituer les baignades dans l'Orbieu, s'il bénéficie aux habitants, semble peu communiqué comme argument touristique (mais cela évite aussi des flux

importants).

Un tourisme maîtrisé

L'un des atouts de Lagrasse actuellement est que si l'activité touristique apporte des bénéfices économiques et au niveau de la vie culturelle, il reste modéré, n'engendrant pas trop de nuisance (à part le problème de stationnement), et Lagrasse reste un village vivant, avec une activité propre, et habité, ce n'est pas un village- musée.

Lagrasse, partie d'un réseau

Lagrasse fait partie du Pays Cathare, et à ce titre bénéficie de son image, et de sa communication, gérée par le Département. Un panneau à une entrée importante du cœur de ville rappelle cette appartenance. En tant que membre de la CCRLCM, elle est aussi inscrite dans le Pays touristique Corbières-Minervois, qui lui est d'ailleurs préexistant. Enfin, avec la création du PNR de Corbières-Fenouillèdes, dont elle est qualifiée de Porte d'entrée, elle entre dans un nouveau réseau, d'autant que le PNR porte un Schéma culturel territorial. Un projet de géoparc labellisé de l'Unesco est aussi envisagé.

Atouts :	Faiblesses :
- Un patrimoine bâti, naturel (géologie), paysager (sentiers, capitelles) et artistique remarquable, à l'intérieur du village et dans ses environs immédiats - Une vie culturelle et sociale dynamique et de bon niveau - Un niveau de commerces et services de proximité répondant à un certain nombre de besoins du quotidien - Un tourisme moteur de développement - Un réseau de partenaires territoriaux organisé	- Habitat : une population qui a de plus en plus de difficulté à se loger sur place face à une indisponibilité de logements ; la conversion de logements en résidence secondaire, le PPRI, des coûts au m² de plus en plus élevé. - Mobilités : un stationnement qui envahit le village en saison ; une offre faible de transports en commun ; des distances importantes à parcourir entre le village et les pôles urbains principaux, qui limitent les possibilités de report modal sur les modes doux ; - Un manque d'un commerce alimentaire du quotidien, au-delà du commerce de dépannage ; - Des espaces publics ne permettant pas une cohabitation harmonieuse et sécurisante entre voitures et piétons/cycles ; et qui ne favorisent pas la marche depuis et vers le centre ancien.
Opportunités :	Menaces :
- un lotissement communal nouveau avec une offre de logement social nouvelle - des possibilités de plantation sur l'espace public - un hangar à proximité du cœur de village, avec une surface adaptée à l'implantation de commerces et / ou activités économiques répondant aux besoins actuels	- Une perte de services médicaux, menace qui devrait être évitée grâce à la création d'une maison médicale à court terme dans le nouveau lotissement en périphérie du centre ancien ; - Une diminution du nombre d'emplois à l'année, non dépendants de la fréquentation touristique

- Une agriculture marquée par la vigne, avec une dynamique AOP Corbières-Lagrasse en cours - Un terrain potentiellement disponible à moyen terme à proximité du centre ancien - Un patrimoine de plafonds peints à restaurer et mettre en valeur, - Une attractivité touristique à mettre au service d'un emploi pérenne et de la préservation du patrimoine bâti - Miser sur une économie des savoir-faire, dans la continuité des activités artisanales, viticoles et agricoles existantes à forte valeur ajoutée en accueillant par exemple des entreprises artisanales du « bien bâtir ». - Une « marque Lagrasse » et une attractivité résidentielle de la commune facilitant l'accueil de professionnels et entreprises de qualité.	- Une vie villageoise estivale de plus en plus chaudes sur des durées croissantes ; - Un patrimoine bâti public qui se dégrade faute de moyens pour l'entretenir (tour de plaisance, église, plafonds peints) ; - Une forte présence de maisons secondaires, dont une partie est sous-occupée (« lits froids ») - Une prégnance persistante de la part modale de la voiture dans les déplacements ; - Une spécialisation du centre ancien sur la vocation touristique. - Le réchauffement climatique avec son impact sur les risques incendies, la ressource en eau, les températures...
--	---

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

La stratégie est déclinée en 4 axes d'action :

1. Habiter et travailler à Lagrasse
2. Se déplacer de manière plus durable
3. Animer le village toute l'année
4. Maintenir voire améliorer le rayonnement culturel.

1. HABITER ET TRAVAILLER A LAGRASSE

Enjeu principal : pérenniser et développer la vie de village à l'année

Objectifs :

- Limiter les effets négatifs de résidences secondaires sur la vitalité de la vie locale
- Développer l'accueil de résidents à l'année, plutôt de jeunes ménages : en développant l'offre locative, l'offre de logement à des prix accessibles, des logements répondant aux besoins des jeunes
- Maintenir l'attractivité du village par un niveau d'équipements et de services complets : écoles, santés, commerces, loisirs, mobilité
- Offrir une plus-value de vie : « vivre et travailler à Lagrasse c'est confortable » maintenir et développer la vie de village, rencontres entre voisins et événements festifs, culturels, pédagogiques, projets de quartier
- S'adapter à l'évolution du climat, partager les accès à l'eau, développer les des espaces végétalisés

2. SE DEPLACER DE MANIERE PLUS DURABLE

Enjeu principal : maintenir un accès en véhicules individuels toute l'année

Objectifs :

- Organiser et maintenir l'offre de stationnement pour les résidents et les visiteurs, à distance variable
- Sécuriser les cheminements piétons aux abords des pôles générateurs de déplacements
- Qualifier les espaces publics : entrée de villes, placettes, chemin, stationnement
- Déconcentrer les flux touristiques dans l'espace et dans le temps

3. ANIMER LE VILLAGE TOUTE L'ANNEE

Enjeu principal : maintenir une animation du village à l'année

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité intersaison : maintenir une ouverture minimale de commerces
- Entretenir des temps de rencontres, fêtes de quartier, projets de village
- Développer des projets économiques : conversion de l'ancienne cave viticole, accompagnement des grands événements associatifs grand banquet, Abracadagrasse...

4. MAINTENIR VOIRE AMELIORER LE RAYONNEMENT CULTUREL

Enjeu principal : préserver le patrimoine culturel, architectural et paysager

Objectifs :

- Investir qualitativement les espaces en entrée de ville, les espaces publics, intégrer la charte Pays Cathare
- Organiser et développer les services pour les visiteurs
- Développer l'offre touristique à l'année autour du patrimoine architectural, culturel, naturel et viticole
- Maintenir l'agriculture sur le territoire communal et la présence de vignerons dans le village, se positionner en tant que moteur de l'appellation Corbières-Lagrasse
- Communiquer avec les agences de développement touristique, s'inscrire dans les réseaux du territoire : PNR Corbières-Fenouillèdes, Pays Cathare, pays touristique Corbières-Minervois, et les projets en développement : schéma culturel territorial du PNR, Géoparc, sentier géologique, CCR, etc., qui peuvent réunir acteurs institutionnels, associatifs ou individuels
- Miser sur le « bien bâtir » et le « bien vivre à Lagrasse ».

A court terme, la Commune souhaite :

- Créer un bâtiment d'activités, commerce et services à forte valeur d'image en lieu et place de l'ancienne cave située en bordure du centre ancien
- Désimperméabiliser et végétaliser les espaces publics,
- Créer un stationnement saisonnier à l'extérieur du centre ancien pour favoriser la marche dans le cœur historique
- Améliorer le pôle patrimoine et tourisme près de l'église
- Réaménager la traversée du village et la route de Ribaute (lien vers le nouvel éco quartier) pour favoriser les modes doux
- Consolider et rénover la tour de plaisance et le jardin qui l'entoure, pour accueillir le départ du géo sentier en cœur de village
- Restaurer le plafond peint de la maison Sibra et aménager le rez-de-chaussée pour les professionnels de l'AOP Corbières-Lagrasse

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie « Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois » et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- du territoire communautaire de Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois

Le projet Bourg Centre de Lagrasse s'insère dans la politique de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois. A ce titre, la commune de Lagrasse s'intègre pleinement dans la stratégie communautaire en tant que pôles « intermédiaires » et en articulant certaines actions opérationnelles entre les deux programmes.

Au-delà de ces éléments, la réalisation des futurs SCoT et PCAET à l'échelle communautaire entérine le rôle de Lagrasse en tant que polarité importante du territoire en matière d'équipements et de services, faisant lien avec les volontés portées par le projet Bourg Centre.

- du territoire du PNR de Corbières-Fenouillèdes

Inspirée de la charte du PNR, la stratégie de développement portée par le PNR dans le cadre du CTO « Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois 2022-2028 » poursuit comme orientations d'être d'une part :

- Un territoire stimulant avec pour objectifs de conforter, transformer l'économie du territoire ; amplifier et diffuser sa vitalité
- Et d'autre part d'être un territoire accueillant et résilient avec pour objectifs de favoriser durablement l'accueil et/ou le maintien des populations et réduire les déséquilibres territoriaux.

Les objectifs ciblés par le projet de développement et de valorisation de Lagrasse viennent en appuie à la stratégie globale du territoire contribuant par sa démarche bourg centre au renforcement des centralités du territoire pour un maillage du territoire plus équilibré.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois.

La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois, du fait de ses compétences

- ☐ Développement économique
- ☐ Aménagement de l'espace communautaire
- ☐ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- ☐ Collecte et élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- ☐ Action sociale (à travers le CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale)
- ☐ Équipements culturels et sportifs, actions culturelles d'intérêt communautaire
- ☐ Assainissement individuel
- ☐ Création et gestion de maisons de services au public
- ☐ Création et/ou gestion d'une fourrière et d'un refuge pour animaux
- ☐ Restauration collective
- ☐ Politique du logement et du cadre de vie
- ☐ Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- ☐ Tourisme
- ☐ Enfance jeunesse
- ☐ Lutte contre la désertification médicale et paramédicale
- ☐ Numérique et déploiement de la fibre
- ☐ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- ☐ Gestion du site de Jouarres via le SMAJ
- ☐ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- ☐ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

peut aider en ingénierie la Commune de Lagrasse dans le montage du dossier et dans son relai auprès des instances régionales.

La Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières Minervois pourra également mobiliser tous ses partenariats vers la mission bourg centre pour apporter conseil et étude sur les thématiques abordées par les communes.

En dehors du champ communautaire, la maîtrise d'ouvrage des opérations est communale

Les opérations entrant dans le champ de la compétence communautaire devront faire l'objet d'une présentation et discussion avec la CCRLCM afin d'avancer de concert dans la mise en œuvre des projets.

- du territoire du PNR de Corbières-Fenouillèdes

Lors de l'élaboration de son contrat bourg centre, Lagrasse a bénéficié de l'appui en ingénierie du PNR Corbières-Fenouillèdes co-pilote et coordinateur du Contrat territorial « Corbières-Salanque-Fenouillèdes,» 2018-2021 dans lequel s'inscrivait la préparation du présent contrat bourg centre.

En poursuivant la coordination et l'animation du contrat territorial Occitanie/ Corbières, Salanque, Fenouillèdes, Minervois 2022- 2028, le PNR Corbières - Fenouillèdes veillera à la cohérence et à l'articulation des actions portées par le bourg centre de Lagrasse avec la stratégie de développement mise en œuvre au travers du Contrat territorial, en lien étroit avec l'intercommunalité. Il assurera

notamment, l'accompagnement de la commune dans la recherche de fin
entretiendra un dialogue de suivi des projets avec la commune et veillera à l'inscription des projets de
la commune dans les programmes opérationnels annuels. Le PNR assurera la préparation et
coordination des COPIL en lien étroit avec la commune et la Région.

- du CAUE de L'Aude

De par ses missions de conseil auprès des collectivités dans les domaines de l'architecture, de
l'urbanisme et de l'environnement, le CAUE de l'Aude est associé à la démarche Bourg Centre.
L'accompagnement du CAUE sera au plus près du rythme souhaité par les élus en fonction de son
plan de charge.

Il s'agira de poursuivre l'accompagnement déjà engagé dans le cadre du programme départemental «
Pays Cathare », mais de l'élargir à l'ensemble des thématiques contenues dans le présent contrat
cadre.

Pour soutenir la démarche de la commune, le CAUE propose un accompagnement prenant en
compte :

- Etablissement de Fiches Conseil pré-opérationnelles en amont des opérations.
- La participation aux Comités de Pilotage et aux Comités Techniques.
- Aide aux consultations et aux choix des bureaux d'étude.
- Accompagnement ponctuel le long des phases opérationnelles.

**Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec
la stratégie de développement du Département et Modalités d'intervention et contributions du
Département**

Pas d'objet : Le Département n'est pas cosignataire des Contrats BC, seulement des Contrats
territoriaux Occitanie.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents
domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des
espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation
énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité
énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces
de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse,
des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les
modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité uniques et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un acheteur et diffuser, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr ou stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Lagrasse.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune de Lagrasse
- La Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois
- Le PNR de Corbières-Fenouillèdes
- la Région,
- le CAUE

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lagrasse (Pays touristique, Chambres consulaires, Département, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux, ...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Lagrasse en lien avec le PNR Corbières-Fenouillèdes, animateur et coordinateur du CTO.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région afin de procéder à un premier bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



Le Maire de la Commune de Lagrasse Signature	Le- Président de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois Signature	Le Président- du PNR de Corbières-Fenouillèdes Signature
La Présidente du CAUE de l'AUDE Signature	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Signature	

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1
Habiter et travailler à Lagrasse	Favoriser l'emploi à l'année Limiter l'évasion commerciale
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>La Commune cherche à rééquilibrer la tendance à l'augmentation des emplois touristiques, en créant de bonnes conditions d'accueil pour de l'emploi pérenne et de qualité.</i> <i>Par ailleurs, pour favoriser l'habitat à l'année, il importe que les habitants puissent accéder à une petite/moyenne surface alimentaire qui requiert une surface indisponible dans les bâtiments existants. Le site de l'ancienne cave viticole se situe à mi-chemin entre le nouveau quartier d'habitat (lotissement avec logement social) et le centre ancien, non loin des commerces.</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>L'action doit permettre :</i> <i>de mettre en location des locaux d'activités économiques à haute valeur ajoutée ou valeur d'image, dans le but de créer de l'emploi pérenne de qualité</i> <i>de créer une supérette alimentaire d'une surface de vente suffisante pour éviter ou limiter l'évasion commerciale vers Lézignan et Carcassonne,</i> <i>d'intégrer éventuellement un point d'information touristique de rayonnement territorial, avec un site de présentation du PNR</i> <i>d'augmenter l'offre d'activités touristiques pour favoriser le tourisme, qui est un moyen de gagner sa vie à Lagrasse et donc d'un résider durablement.</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.1. :

Descriptif : Construction d'un bâtiment d'activités économiques, commerciales et culturelles à la place de l'ancienne cave coopérative :

Ce bâtiment de 1 800 m² sur 3 étages permettra d'accueillir des cellules commerciales et artisanales en vue de l'installation d'une supérette, boucherie, d'un point de vente -dégustation des vins de la cave coopérative de Fabrezan, d'artisans d'art, Un espace sera réservé à une salle de spectacle sollicité par les nombreuses activités culturelles de Lagrasse et par l'EPCC.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5. Préserver et développer des emplois de qualité,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial et l'attractivité

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif : 5 500 000 € HT de travaux. d'après une estimation conduite avec l'Agence Technique Départementale.

Calendrier prévisionnel :

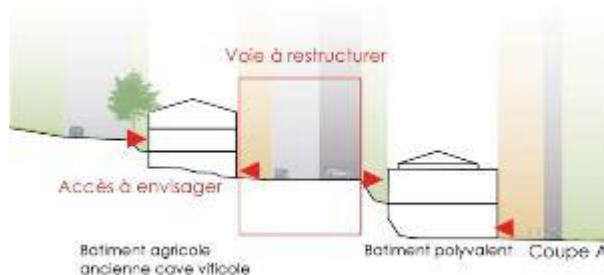
- ☐ 2023 : définition du préprogramme fonctionnel, du montage économique et stabilisation du préprogramme architectural et du budget travaux. Consultation d'une AMO.
- ☐ 2024 -2025 : études de maîtrise d'oeuvre
- ☐ 2026 : démarrage des travaux.
- ☐ 2027 : mise en service

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :

ABF-DDTM - CAUE 11- CCI/CMA
AMO à solliciter

Partenariat financier :

Fonds européens,
Etat,
Région,





Axe 1	Fiche action 1.2
Habiter et travailler à Lagrasse	Augmenter l'offre d'activités éco-touristiques pour favoriser l'emploi touristique local
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Le tourisme local constitue une source de revenu indispensable à la stabilisation de la population résidente à l'année sur le territoire.	
Objectifs stratégiques	
L'action doit permettre : • D'augmenter l'offre d'activités en dehors de la période de pointe, notamment sur les mois précédant et prolongeant la période estivale ; • D'appuyer les pratiques de tourisme éco-responsables, faible en émissions carbone, susceptible de favoriser le contact direct avec l'environnement et ainsi d'inciter à son respect par les citoyens.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 1.2. :

Descriptif : Consolidation de la tour de Plaisance dans le cadre de la valorisation du réseau de chemins et géo-sentier et de la création d'un espace d'interprétation géologique au départ du sentier dans le centre ancien, au pied de la tour de Plaisance.

Aménagement de cet espace comme point d'interprétation géologique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif : travaux, aménagements paysagers : 120 000 € HT (valeur juin 2022).

Calendrier prévisionnel :

☐ 2025 (1^{er} semestre) : études

☐ 2025 (2^{er} semestre) : travaux.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

ABF

CAUE 11

PNR CF

Pays Touristique

Partenariat financier :

Fonds européens

Etat/Massif Pyrénées

Région

Département

Communauté de Communes

Pays Touristique

PNR CF



Axe 1	Fiche action 1.3
Habiter et travailler à Lagrasse	Permettre la consolidation et la pérennisation de services de santé du quotidien, à l’année, en milieu rural
PRESENTATION DE L’ACTION	
Contexte	
L’attractivité du territoire pour les professionnels libéraux de santé dépend en partie de la qualité de l’accueil et du potentiel de collaboration entre praticien. Le remplacement de médecins généralistes âgés partant à la retraite implique un effort important des mairies ou intercommunalités pour attirer durablement de jeunes professionnels.	
Objectifs stratégiques	
L’action doit permettre la création d’une maison de santé pluridisciplinaire.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.3.1 : Descriptif : Création d’une maison de santé pluridisciplinaire à Lagrasse, dans le nouveau quartier durable aménagé par ALOGEA . D’une superficie de 600 m2, Ce bâtiment va permettre d’accueillir dans de bonnes conditions 3 médecins, 1 cabinet infirmiers, 1 cabinet de kiné, des consultations avancées. (addictologie, orthophoniste, sage-femme),1 pharmacie Une convention est en cours avec le CH de Carcassonne et la labélisation est en cours avec l’ARS. Dans le cadre de l’élaboration du projet de santé du territoire, une association de professionnels de santé a été constituée « Santé Val d’Orbieu »pour accompagner et faire vivre cette structure. Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables, Maître d’ouvrage : Communauté de communes de la région Lézignanaise Corbières et Minervois Coût estimatif : 1 500 000 €HT Calendrier prévisionnel : ☐: études 2023-2024	 Plan localisation MSP dans nouveau quartier durable

☐: travaux.2024 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Association Santé-val D’Orbieu- ARS ABF DDTM Partenariat financier : Fonds européens FEDER- Etat Région Département	
---	--

Axe 1	Fiche action 1.4
Habiter et travailler à Lagrasse	Développer l'accueil de résidents à l'année
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<i>La commune recherche un équilibre entre l'accueil des habitants et des résidents à l'année avec la population de passage, touristique, attirée par le patrimoine historique et architectural de la ville. Elle a ainsi à cœur de favoriser la mixité sociale et le bien-vivre ensemble</i>	
Objectifs stratégiques	
<i>Développer l'accueil de résidents à l'année, en développant l'offre locative, l'offre de logement à des prix accessibles, des logements répondant aux besoins des jeunes</i>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 1.4.1 : Rénovation du Centre d'accueil des demandeurs d'asiles <i>Au cœur du village de Lagrasse, sur la petite place de la Bouquerie, un centre pour demandeurs d'asile accueille, depuis plus de quarante ans, de nombreuses familles</i> <i>Le CADA – Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile – héberge une cinquantaine d'étrangers pour toute la durée de l'étude de leur dossier. Il est géré par FAOL et occupe un bâtiment appartenant à la mairie. A travers l'appui à cette structure, la mairie de Lagrasse a affirmé une volonté forte d'accueil des populations les plus fragiles.</i> Descriptif : Travaux de rénovation de la toiture Référentiel territorial du Pacte Vert : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables, Maître d'ouvrage : Communes de Lagrasse Coût estimatif : 274 514 € HT Calendrier prévisionnel : ☐ : études 2023-2024 ☐ : travaux.2024	

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :
Agence technique départementale, ABF...

Partenariat financier :
Fonds européens FEDER-Etat
Région
Département

Axe 2

Fiche action 2.1

Se déplacer de manière plus durable

Végétaliser et désimperméabiliser les espaces publics

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La Commune subit des épisodes de canicule de plus en plus longs et chauds. La santé des habitants en est d'autant plus affectée que la marche devient pénible par forte chaleur.

Objectifs stratégiques

Rendre les espaces publics plus frais par le biais de végétalisation génératrice d'ombrage et d'évapotranspiration, avec des sols capables d'absorber des eaux de ruissellement et de restituer l'humidité en journée.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1 : Requalification du boulevard de la Promenade

Descriptif : le boulevard de la Promenade constitue un espace stratégique, car il se trouve à l'articulation entre la partie ancienne et la partie plus récente du village. Il accueille une grande partie des usages du quotidien.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse



Coût estimatif : 1, 5 millions d’euros HT, valeur juin 2022 (travaux) Calendrier prévisionnel : ☐ 2024 : démarrage des études ☐ 2025 : fin des études ☐ 2026 : Début des travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ABF-DDTM- CAUE- Partenariat financier : Etat Département,	
Projet 2.1.2 : Création d’un piétonnier confortable et ombragé entre le nouveau quartier d’habitat et le centre ancien Descriptif : création d’un itinéraire ombragé et végétalisé Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S’adapter à l’urgence climatique, 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l’eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables. Maître d’ouvrage : Commune de Lagrasse Coût estimatif : 150 000 d’euros HT, valeur juin 2022 (travaux) Calendrier prévisionnel : ☐ 2024 : démarrage des études ☐ 2025 : fin des études ☐ 2026 : travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DDTM-ABF-CAUE- ATD- Partenariat financier : Etat-, Département,	

Projet 2.1.3 : Création d'un cheminement modes doux végétalisé confortable et sécurisant le long de la route de Ribaut, entre le nouveau quartier et le futur bâtiment à vocation économique et commerciale

Descriptif : création d'un itinéraire ombragé et végétalisé entre le nouveau quartier et le centre ancien le long de la route de Ribaut

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique,

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif : 150 000 d'euros HT, valeur juin 2022 (travaux)

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024 : démarrage des études

☐ 2025 : fin des études

☐ 2026 : travaux

Partenaires potentiellement

concernés : Partenariat technique :

DDTM-CAUE-ATD- CD11

Partenariat financier :

Etat, Département, Région



Axe 2	Fiche action 2.2
Se déplacer de manière plus durable	Favoriser la pratique piétonne dans le village
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
La voiture individuelle est le moyen de déplacement quasi exclusif sur le territoire. Pourtant, la surface réduite de la commune et ses qualités patrimoniales et paysagères, sont particulièrement favorables à la marche à pieds.	
Objectifs stratégiques	
En l'absence d'alternative viable en termes de transports en commun, la Commune souhaite prioritairement miser sur le développement de la marche pour les déplacements en zone agglomérée du village.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1 : Création d'un parking saisonnier à l'extérieur du centre ancien Descriptif : Création d'un parking végétalisé, ombragé et perméable destiné à recevoir les visiteurs en saison touristique. Remplace un stationnement supprimé au profit du nouveau quartier d'habitat. Référentiel territorial du Pacte Vert : 2. S'adapter à l'urgence climatique, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse Coût estimatif : 300 000 € ht, valeur juin 2022 (travaux) Calendrier prévisionnel : ☐ 2024 : études ☐ 2025 : travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : DDTM-ATD-CAUE Partenariat financier : Etat, Département	

Projet 2.2.2 : Maitriser la circulation en centre village par l'installation de bornes rétractables

Descriptif : Pose de bornes avec contrôle d'accès « résidents et ayant droits » et d'une signalétique pour interdire l'accès au centre ancien en voiture aux visiteurs

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2. S'adapter à l'urgence climatique,

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif : 150 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

☐ 2024 : (1^{er} semestre) : études

☐ 2024 : (2^{ème} semestre) : travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

DDTM- ABF- CAUE

Partenariat financier :

Etat, Département



Axe 3**Fiche action 3.1****Animer le village toute l'année****Créer des rez-de-chaussée actifs à l'année****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Les commerces traditionnels qui animaient historiquement le centre ancien ont fermé. La Commune déploie une politique d'installation d'activités artisanales de qualité pour animer les rues du secteur.

Objectifs stratégiques

Poursuivre la politique d'installation d'activités valorisantes, pour un centre ancien vivant et attractif.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1 : Aménagement du rez de chaussée de la maison Sibra au profit de l'association viticole AOP Corbières-Lagrasse

Descriptif : aménagement du local et mise en valeur de la présence de cette activité exprimant l'identité vivante du territoire

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial et l'attractivité

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif : A définir à l'issue :

- d'une étude de faisabilité réalisée par un architecte du patrimoine

Calendrier prévisionnel :

☐ 2023 : (2ème semestre) : études

☐ 2024 : (1^{er} semestre) : études puis démarrage des travaux

☐ 2025 : fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

ABF-ATD- CAUE 11

Partenariat financier : Fonds européens, Département



Axe 4**Fiche action 4.1.****Maintenir voire améliorer le rayonnement culturel****Préserver et valoriser le patrimoine artistique local****PRESENTATION DE L'ACTION****Contexte**

Un patrimoine architectural et artistique riche, singulier et identitaire de la Commune existe mais est peu visible et en mauvais état.

Objectifs stratégiques

Rénover le patrimoine architectural et artistique et rendre son accès plus facile.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 4.1.1 : Consolidation de la maison du patrimoine et restauration et mise en valeur des plafonds peints de la Maison du Patrimoine et de la maison Sibra

Descriptif : Les plafonds peints de ces bâtiments font partie intégrale du patrimoine culturel de Lagrasse et présentent des témoignages uniques. Au préalable des travaux de consolidation de la maison du patrimoine sont nécessaires

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif :

Travaux de consolidation de la maison du patrimoine : en cours d'estimation

Restauration plafond peints : 400 000 € HT

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2025 : (2ème semestre) : lancement des études
- ☐ 2026 : fin des études et début des travaux
- ☐ 2027 : fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

DRAC – CAUE-

Partenariat financier :

Fonds européens- Etat- Région- Département



Projet 4.1.2 : Réaménagement de la Maison du Patrimoine pour améliorer les conditions d'accès et de compréhension/valorisation du patrimoine

Descriptif :

-
-Travaux d'amélioration des conditions de visite de la maison du patrimoine et de valorisation- interprétation des plafonds peints

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse

Coût estimatif :

-Consolidation : en cours d'estimation
-Conditions d'accès et de compréhension/valorisation du patrimoine : 500 000 € ht de travaux

Calendrier prévisionnel :

- ☐ 2025 : (2ème semestre) : lancement des études
- ☐ 2026 : fin des études et début des travaux
- ☐ 2027 : fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

ABF- DRAC-CAUE- Pays touristique

Partenariat financier :

Fonds européens

Etat,

Département



Axe 4	Fiche action 4.2
Maintenir voire améliorer le rayonnement culturel	Préserver et valoriser le patrimoine architectural rural
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Un patrimoine architectural et artistique riche, singulier et identitaire de la Commune existe mais est peu visible et en mauvais état.	
Objectifs stratégiques	
Rénover le patrimoine architectural et artistique et rendre son accès plus facile.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.2.1 : Restauration des capitelles en pierres sèches Descriptif : Remise en état des capitelles du site de Requi selon les techniques de construction traditionnelles Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse Coût estimatif : 100 000€ Calendrier prévisionnel : ☐ 2023 : (2ème semestre) : lancement des études ☐ 2024 : travaux ☐ 2025 : travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : ONF Association Canto Peira PNR ? Partenariat financier : Fonds européens Région, Département	(Les capitelles sont représentées en jaune cerclé de noir sur cette carte) 

Axe 4	Fiche action 4.3
Maintenir voire améliorer le rayonnement culturel	Valoriser les points de lecture du paysage
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
L'installation humaine, le cours d'eau, la géologie du site, la végétation et les activités agricoles forment un ensemble d'une grande cohérence et qualité paysagère. Ils constituent un patrimoine de grande valeur, dont on n'a qu'une perception partielle depuis le village.	
Objectifs stratégiques	
Donner à voir et à comprendre l'unicité du site, l'interdépendance entre ses grandes composantes à l'échelle micro-géographique.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 4.3.1 : Aménagement frugal et rustique du point de vue du rocher de la Cagalière en lien avec le géo sentier Descriptif : Aménagement rustique et frugal (mobilier d'assise, mise en valeur et support d'interprétation du paysage) Référentiel territorial du Pacte Vert : 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables Maître d'ouvrage : Commune de Lagrasse Coût estimatif : en cours d'estimation Calendrier prévisionnel : ☐ 2023 : (2ème semestre) : lancement des études valorisation ☐ 2024 : étude ☐ 2025 : travaux Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Association Canta Peira PNR CF Pays touristique Partenariat financier : Fonds européens- Etat- Région- Département- communauté de communes	

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2026

ID : 011-200035863-20240619-DE_2024__96-DE

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet. Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Code signets à utiliser :

- Pour la période 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »
- Pour la période 2022-2026 : ⌚ phase « études » ; ➡ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération					Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	AXE STRATEGIQUE 1 : ...	HABITER ET TRAVAILLER A LAGRASSE									
ACTION 1.1 Favoriser l'emploi à l'année Limiter l'évasion commerciale	Projet 1.1.1 : Construction d'un bâtiment d'activités économiques, commerciales et culturelles à la place de l'ancienne cave coopérative :							⌚	⌚	➡	6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.2 Augmenter l'offre d'activités éco-touristiques pour favoriser l'emploi touristique local	Projet 1.2.1 : Consolidation de la tour de Plaisance dans le cadre de la valorisation du réseau de chemins et géo-sentier						⌚	⌚	➡		4/ Améliorer la santé et le bien être des habitants 6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 1.3 Permettre la consolidation et la pérennisation des services de santé du quotidien, à l'année, en milieu rural	Projet 1.3.1 : Création d'une maison de santé pluridisciplinaire						⌚	⌚	➡	➡	/ Améliorer la santé et le bien être des habitants 6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION : 1.4 Accueillir des résidents à l'année	Projet 141 : Rénovation du centre d'accueil des demandeurs d'asiles						⌚	➡	➡		
	AXE STRATEGIQUE 2 :	SE DEPLACER DE MANIERE PLUS DURABLE									
	Projet 2.1.3 : Création d'un cheminement modes doux végétalisé confortable et sécurisant le long de la route de Ribaut, entre le nouveau quartier et le futur bâtiment à vocation économique et commerciale							⌚	⌚	➡	

AXE STRATEGIQUE 3 : ...		ANIMER LE VILLAGE TOUTE L'ANNEE									
ACTION 3.1 Créer des rez de chaussée actifs à l'année	Projet 3.1.1 : Aménagement du rez de chaussée de la maison Sibra au profit de l'association viticole AOP Corbieres- Lagrasse										6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
AXE 4 :		MAINTENIR VOIRE AMELIORER LE RAYONNEMENT CULTUREL									
ACTION 4.1 Préserver et valoriser le patrimoine artistique local	Projet 4.1.1 : Consolidation de la maison du patrimoine et restauration et mise en valeur des plafonds peints de la Maison du Patrimoine et de la maison Sibra										6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 4.2 : Préserver et valoriser le patrimoine architectural rural	Projet 4.2.1 : Restauration des capitelles en pierres sèches										6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables
ACTION 4.3 : Valoriser les points de lecture du paysage	Aménagement frugal et rustique du point de vue du rocher de la Cagalière en lien avec le Géo sentier										6/ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le



ID : 011-200035863-20240619-DE_2024__96-DE